



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 17 décembre 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-12-1-2) AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 11 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HUET, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme JOURION (pouvoir à Mme BRÉON), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme HUET).

Excusés : Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2020 qui intègre l'excédent de l'année 2019 ;

Vu la décision modificative du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2020 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 du CCAS, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes

CHAPITRES	INTITULE	BUDGET 2019	CREDITS AUTORISES
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	33 020.01 €	8 255.00 €

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé